



Bilan de l'animation 2016-2017 pour la Mise en œuvre des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du Marensin

FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe

FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon

FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin

FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moisan

Ce document résume les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) par Landes nature, le CPIE Seignanx Adour et le syndicat mixte de gestion des milieux naturels (ici les agents de la Réserve Naturelle de l'étang noir). Les annexes complètes et d'autres informations (en gras dans le texte) sont disponibles sur le site Internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr.

◆ Communication et sensibilisation

Formation

Une journée de formation a été organisée le 12 avril 2016 à l'attention des prestataires de loisirs nautiques présents sur les 4 sites afin de les sensibiliser à la préservation des habitats et espèces. 13 structures ont participé ainsi que les syndicats de rivières et les partenaires de la structure animatrice et les intérêts et contraintes de chacun ont pu être abordés. Suite à des demandes des participants, une **plaquette de présentation du site** a été réalisée ainsi qu'un **poster sur la châtaigne d'eau** afin d'expliquer aux visiteurs, plutôt agacés par cette plante qui leur pique les pieds, son intérêt patrimonial.

CanoëLand a invité Landes Nature à son inauguration pour sensibiliser ses clients et partenaires au patrimoine naturel du site et un poster présentant les espèces et habitats du parcours est exposé au départ. Le Club de voile Soustons Marensin a signé la charte du site.



Exposition mobile

Dimanche au bord de l'eau à Soustons



2 jeux de **3 kakémonos** (panneaux déroulants) présentent le site, les habitats et les espèces du Marensin. Cette exposition mobile est mise à disposition de toute structure qui le souhaite, gratuitement. Pour dynamiser l'utilisation de cette exposition, un planning a été établi pour que chaque commune en dispose un mois. Les panneaux ont déjà voyagé à Magescq, Saint-Michel-Escalus, Castets, Lesperon, Azur, Uza, Onesse-et-Laharie, Sindères et Messanges. Ils ont également été exposés par Canoë Land et le Club de voile Soustons Marensin et lors de la journée « Dimanche au bord de l'eau » organisée par la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Vous pouvez réserver l'exposition auprès de Landes Nature.

La Moulasse

Sortie Natura 2000

Une sortie terrain a été organisée dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides le 10 février à Saint-Julien-en-Born. Une quinzaine de participants a pu découvrir ou redécouvrir le site lagunaire de la Moulasse en compagnie de Béatrice DUCOUT du CPIE Seignanx Adour.

Dans le cadre de la fête de la forêt organisée par la commune de Soustons, le 21 mai 2017, deux promenades commentées en canoë et stand up paddle se sont succédées encadrées par Landes Nature, le club de voile de Soustons Marensin et Jérôme Serullaz, prestataire sur l'étang.

Site Internet

Vous pouvez désormais consulter une carte interactive sur le site Internet qui vous permet de vous situer par rapport au périmètre officiel des sites Natura 2000.



Etang de Soustons



◆ Animation des mesures contractuelles

Animation des Contrats Natura 2000

1 contrat Natura 2000 a été déposé et validé, porté par un propriétaire privé sur la commune de Magescq pour la restauration d'une lande humide pour un montant total de 3000 €. Les travaux vont être engagés cet automne.



Lande humide à Magescq

2 contrats sont en cours de validation portés par les communes de Messanges et d'Onesse-et-Laharie :



Grande cariçaie intradunale

◆ Site de Moïsan, commune de Messanges : Suite à plusieurs rencontres entre la commune, le syndicat de rivière côte sud, GEOLANDES, le CPIE Seignanx Adour, la Réserve Naturelle de l'étang noir et Landes Nature, un diagnostic préalable a été établi pour la lutte manuelle contre les espèces aquatiques envahissantes dans le canal de dérivation de l'étang de Moïsan en remplacement de l'arrachage mécanique. Ce diagnostic a été intégré à un plan de gestion plus global du site de Moïsan décrivant les mesures de gestion préconisée pour le réseau hydraulique, l'étang, la roselière et les autres milieux associés. Le contrat prend en compte l'arrachage manuel des plantes aquatiques invasives et l'entretien mécanique de la partie sud pour un montant total de 20 000 € sur 5 ans.

◆ Fontaine Saint-Jean, Onesse-et-Laharie : La commune d'Onesse-et-Laharie est propriétaire de parcelles prairiales et forestières en bord de cours d'eau intégrées dans le site Natura 2000 des zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe. La commune souhaite réaménager le site, mieux baliser le sentier et faire évoluer le mode d'entretien vers une gestion différenciée et plus écologique en intégrant également un volet pédagogique. Le contrat comprend l'entretien par fauche différenciée et l'investissement dans des panneaux informatifs pour 5000 €.



Prairie près de la fontaine Saint-Jean



Herbier de jussie

◆ Des diagnostics préalables ont été rédigés pour des contrats potentiels, la suppression d'un herbier de jussie sur l'Etang Blanc à Tosse porté par GEOLANDES et l'entretien de milieux ouverts par débroussaillage mécanique à Magescq porté pour la commune. Le coût important pour le premier et un problème de foncier pour le deuxième font que ces contrats sont provisoirement en suspens.

◆ Des investigations de terrain sont en cours afin d'obtenir les éléments techniques nécessaires pour rédiger ou non un diagnostic préalable pour restaurer deux zones humides à fort intérêt patrimonial : le cout de l'Auga à Vielle-Saint-Girons et la Moulasse, commune de Saint-Julien-en-Born.



Cout de l'Auga

Animation de la Charte Natura 2000

Trois signatures effectives ont eu lieu et trois autres sont en réflexion :



◆ Club de voile Soustons Marensin : ce prestataire de loisirs nautique, usager de l'étang de Soustons, a signé la charte du site afin de valoriser son engagement dans la préservation de l'étang et de ses berges. Conscients que leurs activités de voile ou de canoë sont interdépendantes de la qualité de l'eau, des paysages et de la préservation des abords, les administrateurs du club se sont engagés à informer leurs adhérents et clients des bons gestes à avoir et à prévenir la structure animatrice lors de l'organisation de manifestations.



◆ Commune de Léon : En grande partie intégrées à la Réserve Naturelle Nationale du courant d'Huchet, les parcelles engagées dans la charte soit 475 ha présentent des milieux d'intérêt patrimonial majeur. La conservation des boisements naturels et des arbres sur les rives, des milieux ouverts humides, la plantation d'espèces locales uniquement, etc., permettent l'accueil et le développement d'une diversité importante d'espèces animales et de plantes.



Etang de Léon



Zone humide de Lamoulasse

◆ Commune de Saint-Julien-en-Born : Sur 497 ha de sa propriété, la commune s'est engagée à avoir des pratiques respectueuses de ces milieux et espèces : la conservation des arbres sur les rives des cours d'eau, la plantation d'espèces locales uniquement, la fauche tardive des prairies etc., permettent l'accueil et le développement d'une diversité importante d'espèces animales et de plantes.

◆ Les communes d'Onesse-et-Laharie et de Messanges attendent que les contrats Natura 2000 soient validés et amorcés pour s'engager dans la charte. La commune de Soustons est en réflexion. Pour ces trois communes, les éléments fonciers nécessaires ont été fournis.

◆ Amélioration des connaissances

Les inventaires sont réalisés par le CPIE Seignaux Adour et la Réserve Naturelle de l'étang noir

◆ Inventaire Cistude d'Europe sur le site de Moisan : Un diagnostic sur la population a été réalisé afin de dimensionner la population et de définir les zones d'activités. L'espèce est présente sur l'ensemble du site, avec des individus adultes observés régulièrement et parfois en nombre sur les berges de l'étang (jusqu'à une vingtaine d'individus en zone sud) et les différents cours d'eau/canaux alentours : exutoire de l'étang, canal principal, fossés de drainage des parcelles agricoles est. Un juvénile a également été observé sur le marais sud, confirmant la reproduction de l'espèce sur le site. Plusieurs secteurs sableux sont en effet favorables à la ponte autour de l'étang ou en périphérie du site. Par ailleurs, les zones d'hivernage, actuellement inconnues, peuvent inclure à la fois les milieux aquatiques ainsi que les boisements marécageux périphériques (secteurs nord et est du site).

Cistude d'Europe en chauffe en haut de berge (juin 2016)
crédit CPIE Seignaux Adour



Mesures de protection
 ■ balisage flottant
 ■ Zone d'accostage autorisée
 X panneau réglementation

◆ Inventaire avifaune et habitats de l'île du lac marin, Soustons-Vieux-Boucau : Afin d'avoir les éléments écologiques permettant d'aider à la décision d'ouvrir l'accès à l'île pour le grand public, un diagnostic a été réalisé. 67 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur l'île ou ses abords dont 20 sont nicheuses et 7 inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Une cinquantaine d'espèces végétales sont présentes mais aucune n'est protégée. 4 habitats relèvent de la Directive Habitat-Faune-Flore dont un herbier de zostères au nord ouest à protéger, si possible, avec des flotteurs. Il est préconisé de ne pas autoriser la pénétration dans l'île pour raisons de sécurité et pour préserver les dortoirs. Deux zones d'accostage sont possibles de chaque côté. Ces propositions ont été présentées au comité syndical de Port d'Albret.



◆ Appui technique à l'application du régime des Evaluations d'Incidences (EI)

Landes Nature, en tant que structure animatrice pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du Marensin est à votre disposition pour vous fournir tout conseil et toute donnée pour le dimensionnement et la rédaction de vos évaluations d'incidences. Par exemple, cette année, Landes Nature a apporté son assistance :

- ◆ Au Conseil Départemental des Landes pour l'EI concernant le raid XL 2016 et le classement au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) du parcours d'orientation de Castets,
- ◆ À la commune de Soustons pour le faucardage d'une petite partie de l'herbier de nénuphars pour sécuriser une compétition d'aviron,
- ◆ Avis sur l'EI pour la liaison douce entre Azur et Soustons ...



◆ Programme d'animation 2017– 2018

Communication et sensibilisation

Création d'une newsletter pour diffuser des informations plus synthétiques et plus souvent.
Des sorties grand public sur le site côté terre ou côté eau.

Mesures contractuelles

Dépôt des contrats de Moïsan et de la fontaine Saint-Jean et début des travaux.
Suivi des travaux du contrat lande humide à Magescq.
Rédaction des diagnostics du cout de l'Auga et de la Moulasse.
Contact avec les communes des sites pour engager de nouvelles signatures de charte.

Amélioration des connaissances

Inventaire des mares dystrophes

Tous les documents sont téléchargeables sur le site

barthesmidouzemarensin.n2000.fr

Landes Nature
cité galliane BP 279 40005 Mont de Marsan cedex
tél 05 58 85 44 21 fax 05 58 85 45 31
courriel : marine.hediard@landes.chambagri.fr

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Landes
Service Nature et Forêt
351 Bd Saint-Médard 40012 Mont de Marsan Cedex
tél : 05 58 51 30 00
courriel : magali.bertrand@landes.gouv.fr

DREAL Aquitaine - SPREB
Division milieux naturels et paysage
Cité Administrative -Rue Jules Ferry
Boite 55 33090 Bordeaux cedex
tél : 05 56 93 32 40
courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Le portail Natura 2000
www.developpement-durable.gouv.fr
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

